

*"Pour règle générale, toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de République, on peut être assuré que la liberté n'y est pas." (MONTESQUIEU)*

### Homo homini lupus

Contrairement aux mythes idylliques fréquents sur les origines de l'homme, l'expérience, même actuelle, indique clairement que l'état de nature (si l'on entend par là, l'état qui pourrait être celui de l'homme avant toute organisation sociale) est un état de conflit. Comme déjà signalé dans le chapitre sur autrui, il y a de multiples raisons pour que les hommes s'opposent les uns aux autres. Hobbes essaye de mettre en ordre ces raisons : "De la sorte, nous pouvons trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelle : premièrement, la rivalité ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement, la fierté. La première de ces choses fait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit. La seconde, en vue de leur sécurité. La troisième, en vue de leur réputation" (Hobbes, *Le Léviathan*). Ainsi l'état naturel est un état de guerre entre les hommes. Reprenant une formule que l'on retrouve chez l'auteur latin Plaute, Hobbes insistera ainsi sur le fait que "l'homme est un loup pour l'homme". Que cet état naturel prenne la forme d'une guerre déclarée ou larvée ne change pas grand chose, car si l'état de choses reste de toute façon de l'ordre de la suspicion, nul ne peut s'y sentir en sécurité, et on ne peut vraiment parler d'état de paix.

Dans une guerre de chacun contre chacun, il n'y a aucune loi qui surplombe et qui puisse servir de critère de jugement des éventuels torts des uns ou des autres. Donc dans ces conditions, chacun jugera de son seul point de vue ce qui est juste (ce qui voudra dire en fait conforme à ses intérêts) et de ce qui est injuste (contraire à ses intérêts), ce qui revient à dire qu'il n'y a alors pas vraiment de juste ou d'injuste : "Les notions de légitime et d'illégitime, de justice et d'injustice, n'ont pas ici leur place. (...) là où il n'est pas de loi, il n'est pas d'injustice." (Hobbes). L'ordre naturel est donc le rapport de forces, mais comme le dit Rousseau, contestant la notion de "droit du plus fort", cela ne peut même pas constituer un ordre, car nul n'est assez fort pour le rester durablement : "Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître." (Rousseau, *Du contrat social*). Seule une organisation commune et légitime peut donc fonder la notion de justice, seule elle est en état d'assurer une coexistence pacifique entre les hommes. Le problème de la paix, de la coexistence entre les hommes, de leur liberté donc, passe nécessairement par celui de leur organisation politique.

On pose souvent la question, devant les guerres perpétuelles entretenues par les hommes, devant les atrocités perpétrées : mais comment en est-on arrivé là ? Aussi bien, des individus qui se déchirent en arrivent à la même question. Or la question, ainsi posée, est sans réponse parce que mal posée. On n'en est pas arrivé là, il s'agit plutôt au contraire du point de départ. La barbarie est l'état primitif. Le fait qu'après des siècles, voire des millénaires, de civilisation, elle puisse resurgir avec brutalité nous rappelle, comme le montrait la psychanalyse, que le primitif reste toujours présent en nous, et qu'il n'y a jamais en la matière de victoire définitive garantie. La bonne question serait donc plutôt, en sens inverse : comment faire pour construire la paix entre les hommes, comment faire pour construire quelque chose de l'ordre de ce que Kant appelait "L'ordre des fins" ? Il n'y a pas à tenter de retrouver un prétendu paradis initial qui n'a jamais existé, il y a à inventer, à construire perpétuellement les moyens de notre coexistence. Perpétuellement, car aucune construction ne dure si l'on néglige de s'en occuper.

### Le contrat social

Comme nous l'avons vu de manières diverses, notamment avec Hobbes ou avec Schopenhauer, les volontés individuelles ne peuvent qu'entrer en conflit. L'issue la plus courante du conflit est que tout le monde y perd. Bien que l'on ait l'habitude de distinguer entre un vainqueur et un vaincu, et que l'on parle de gagner une guerre, gagner un divorce, etc., il semble assez évident, une fois les propos de propagande mis de côté, qu'il n'y a dans ces affaires que des perdants, certains l'étant certes plus que d'autres. La seule solution viable sur le long terme est l'entente, mais l'on ne s'y résigne qu'après avoir compris la vanité dérisoire des prétendues victoires, et l'apprentissage peut être long en la matière.

Il va nous falloir distinguer entre ce que Schopenhauer appellerait deux niveaux différents d'individuation de la volonté, et donc entre deux niveaux différents de la notion d'intérêt. Cette distinction est bien connue : intérêts particuliers d'un côté, intérêt général d'autre part. Or ces deux niveaux sont souvent en contradiction. Il est de mon intérêt particulier que j'obtienne le plus de

privilèges possibles, l'intérêt général est qu'au sens strict du terme, il n'en existe aucun. Et, si chacun a souvent une idée assez nette (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit juste) de ce que peut être son intérêt particulier, il n'est pas si simple de dégager avec évidence ce que peut être l'intérêt général. En particulier, il ne faut pas s'imaginer qu'on obtiendrait l'intérêt général en faisant la somme des intérêts particuliers, ou en dégageant l'intérêt particulier le plus répandu. Ainsi la plupart estimerait très judicieux à titre individuel une très forte réévaluation immédiate de leurs revenus. Mais on comprend très bien que cet intérêt individuel de la grande majorité ne peut être l'intérêt général, car sa réalisation entraînerait un chaos économique nuisible pour (presque) tous. " Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières." (Rousseau).

La coexistence pacifique entre les hommes n'est possible que sur les bases d'un renoncement de chacun d'entre eux : comprendre qu'il faut savoir privilégier l'intérêt général. Chacun aurait bien sûr tendance à vouloir pour lui même un petit (ou un grand) régime d'exception. Mais pour que nous puissions vivre ensemble, il nous faut nous engager mutuellement à privilégier la volonté générale. Par cet engagement, nous nous lions ensemble dans un pacte social qui n'avantage aucun intérêt particulier : " (...) le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions, et doivent jouir tous des mêmes droits." (Rousseau). Il faut comprendre que cette sorte de contrat qu'est le contrat social, s'il possède du contrat classique la propriété d'être fait dans l'intérêt réciproque des parties qui y souscrivent, comporte par contre une grande différence : il est obligatoire. Nul ne peut en effet s'y soustraire, car ce serait alors ipso facto une déclaration de guerre contre les autres, puisque équivaudrait à prétendre imposer son intérêt propre contre ceux de tous les autres.

### République ou despotisme

Il peut y avoir une certaine ambiguïté de la notion de coexistence pacifique. Ainsi, utilisait-on ce terme du temps de la "guerre froide" entre Etats-Unis et ex-URSS, pour désigner l'absence de guerre ouverte. Mais si la paix n'est que l'absence de guerre déclarée, elle n'est pas suffisante à assurer la liberté. Car elle peut n'être alors qu'un temps de latence, de préparation à la guerre. Sur le plan politique, il n'est pas suffisant à un pays que ses voisins ne l'attaquent pas momentanément, il n'y a vraiment paix que si les dits voisins en reconnaissent l'existence et la légitimité. De la même manière, il ne me suffit pas, pour me sentir libre, de constater que jusqu'ici, personne n'a attenté à ma vie. Il me faut en plus être sûr que les autres reconnaissent mon droit à la vie. Il faut donc comprendre que la paix ne peut pas seulement relever d'un état de fait, elle doit être fondée en droit. Ce qui signifie que la coexistence et la reconnaissance réciproque des libertés doit faire l'objet de lois, seul moyen de fonder une question de droit. Les lois fondamentales définissant la forme de fonctionnement d'un pays sont dites constitutionnelles, elles forment ce qu'on appelle la constitution du pays. La liberté ne peut donc être assurée que par une constitution adéquate.

L'existence de lois n'est pas suffisante pour assurer la liberté, car il peut très bien exister des lois d'oppression. L'existence de lois est néanmoins nécessaire, car il ne peut y avoir de reconnaissance mutuelle de la liberté que fondée par des lois. On pourra dire qu'il y a deux sortes de constitutions : celles qui sont basées sur la réalisation de la liberté, celles qui ne le sont pas. Dans une optique kantienne, il ne peut y avoir de demi-mesure en la matière. La liberté étant respect universel, un universel qui ne connaîtrait ne serait-ce qu'une seule exception ne le serait plus. Si donc la liberté d'un seul n'est pas reconnue, il n'y a pas liberté. Aussi, pour reprendre la terminologie de Kant, il y a en ce qui concerne la constitution une alternative : ou elle assure la liberté de tous, et elle peut être dite républicaine, ou elle connaît des exceptions, et elle doit être dite despotique.

### La constitution républicaine

Le premier principe de la constitution républicaine est donc l'affirmation inconditionnelle du respect de la liberté de tous, et donc de chacun : la constitution républicaine est " instituée premièrement d'après les principes de liberté des membres d'une société (comme hommes) " (Kant, Vers la paix perpétuelle). Aucun contrat social n'est légitime s'il ne respecte ce principe. Il faut cependant garder en tête que, de la même manière que pour l'exercice personnel de ma liberté vis-à-vis de moi-même, l'application concrète du principe est une tout autre affaire que son affirmation théorique.

Mais, résultant de ce que nous avons vu précédemment, " La liberté de droit (...) ne peut pas être définie, comme on a coutume de le faire, par l'autorisation de faire tout ce qu'on veut pourvu qu'on ne fasse pas de tort à autrui. " Car il ne suffit pas de la définir comme absence de nuisance de fait. Elle ne peut être qu'affirmation volontaire à travers des lois. La soumission aux lois est signe d'esclavage quand il s'agit de lois despotiques, elle est au contraire réalisation de la liberté quand il s'agit de lois républicaines. Elle en est même la condition sine qua non, et ne peut naturellement subir aucune

exception : la constitution républicaine est instituée " deuxièmement d'après les principes de dépendance de tous envers une législation commune (comme sujets). L'exigence d'universalité impose donc que tous soient soumis à une même législation. Si l'idée peut de nos jours sembler évidente, d'une part elle ne l'a pas toujours été (par exemple avant la révolution française), d'autre part il n'est pas évident qu'elle connaisse une application totale, même dans les républiques contemporaines.

Cette soumission de tous à une même loi définit la notion d'égalité de droit, la constitution républicaine est instituée "troisièmement d'après la loi de leur égalité (comme citoyens). " La notion de citoyenneté se définit donc par celle d'égalité de droit. Il faut être attentif à distinguer des usages différents de la notion d'égalité. Il ne s'agit pas ici d'une égalité de fait, comme peuvent la revendiquer certaines théories égalitaristes (notons d'ailleurs que l'idée d'une stricte "égalité" entre deux êtres différents est assez problématique). Il s'agit de poser, quelques soient les différences, que chacun est soumis de la même manière aux mêmes lois. Notons ici aussi que la notion est plus facile à poser qu'à accomplir. D'une part, il existe toujours des résistances à une telle idée; d'autre part il existe, au sein même des républiques, de curieuses tendances à vouloir restaurer ou instaurer des droits particuliers (droits de ceci, droits de cela).

### Démocratie et république

Il est nécessaire, selon Kant, de bien distinguer entre ce qu'il appelle la manière et la forme du gouvernement, " Pour qu'on ne confonde pas (comme cela arrive communément) la constitution républicaine avec la constitution démocratique (...)." La manière concerne le nombre de personnes qui détiennent le pouvoir suprême de l'État. Il y a trois cas de figure possibles. Si le pouvoir suprême est tenu par un seul, on parle en termes classiques d'autocratie. S'il l'est par plusieurs, on parle d'aristocratie. S'il l'est par tous les citoyens, formant ce qu'on appelle le peuple, on parle de démocratie. La forme concerne le principe sur lequel est basé le gouvernement. C'est alors l'alternative dont nous avons parlé : ou la défense d'intérêts particuliers, et il s'agit alors de despotisme, ou la liberté, et il s'agit alors d'un régime républicain.

Quelle liaison peut-on établir entre la manière et la forme ? On semble de nos jours assimiler république et démocratie, et d'autre part classer d'office autocratie et aristocratie dans les despotismes. Or la situation n'est pas si claire. D'un côté, si la règle générale est sans doute qu'un gouvernement non démocratique tend naturellement à défendre les intérêts de la minorité qui détient le pouvoir, rien n'empêche qu'une personne seule, ou un groupe particulier agisse en faveur de la liberté. Certains estimeront que, dans certaines conditions historiques, ce peut être la meilleure solution (exemple des "monarchies éclairées". D'un autre côté, il est préférable de se garder d'une confiance naïve dans le seul principe démocratique. Rien ne certifie qu'une opinion majoritaire soit ipso facto conforme à l'intérêt général. Rien ne certifie que la majorité soit systématiquement portée à la défense de la liberté, et l'expérience révèle souvent le contraire. Il y a par exemple ce que Heidegger appelle la dictature du "on". Dans la tradition platonicienne, Kant se montre très méfiant dans la démocratie, "parce qu'elle fonde un pouvoir exécutif où tous décident au sujet d'un seul, et, si besoin est, également contre lui, (...) ce qui met la volonté universelle en contradiction avec elle-même et avec la liberté."

Ainsi Alexis de Tocqueville, étudiant le régime américain dans *De la démocratie en Amérique*, montre que la démocratie comporte un grave danger, celui de despotisme de la majorité. Le respect de la liberté de chacun mal compris peut mener à une mentalité individualiste qui, paradoxalement, encourage un conformisme généralisé. L'égalité mal comprise finit par instaurer l'idée que l'opinion de chacun vaut celle de tout autre, dissolvant ainsi toute idée de recherche de la vérité. L'opinion majoritaire devient ainsi la vérité officielle, norme incontestée, pensée unique, intériorisée et sacralisée (voir la dictature du on chez Heidegger). A ceci s'ajoute corrélativement une atomisation de la société qui a pour effet une démission de tous, et à l'établissement d'un État providentiel. La démocratie ne nous débarrasse manifestement pas nécessairement d'un État de statut divin. Toutes choses qui, à l'évidence, ne concernent pas que l'Amérique du XIX<sup>ème</sup> siècle. La démocratie comporte donc le risque fort de dégénérer en un "meilleur des mondes", despotisme d'autant plus puissant que ses méthodes sont douces, et que ses objectifs sont "bienveillants". Ce sont ces remarques qui sont à l'origine de la boutade selon laquelle la démocratie est un mauvais régime, mais peut-être le moins mauvais.

### La représentativité

On distingue la démocratie directe de la démocratie représentative. Dans la première, c'est l'ensemble des citoyens qui exercent le pouvoir sans intermédiaire. Dans la seconde, encore dite démocratie parlementaire, les citoyens élisent des représentants qui se réunissent au sein d'un parlement (une variante est la désignation des représentants par tirage au sort, ce qui peut aussi recevoir certaines justifications). Il y a d'abord évidemment une question de taille : s'il n'y avait pas problème dans la république d'Athènes pour réunir l'ensemble des citoyens, il n'est plus possible de le faire dans un pays possédant des millions ou des dizaines de millions de citoyens. On peut toujours

faire un référendum (vote de l'ensemble des citoyens pour approuver ou rejeter une mesure proposée par le pouvoir exécutif), mais c'est assez lourd, très coûteux, et ne peut manifestement pas être pratiqué de manière systématique. De plus, ce n'est manifestement pas l'équivalent d'un débat direct. Les régimes démocratiques des grands pays contemporains sont donc nécessairement parlementaires.

Mais il n'y a pas qu'un problème de taille. La représentativité opère une séparation entre le législateur et la volonté des citoyens dont il est le représentant. S'il est fréquent que des électeurs se plaignent de cette dissociation, et éventuellement se sentent à telle ou telle occasion trahis par leurs représentants, elle n'en est pas pour autant nécessairement négative. Il peut en effet y avoir un réel avantage à ce second degré, notamment en permettant d'amortir les effets immédiats de l'émotion, en créant un recul nécessaire. Kant estime même que la représentativité est une nécessité logique : "En effet, toute forme de gouvernement qui n'est pas représentative est proprement une non-forme, parce que le législateur ne peut être, en une seule et même personne, en même temps l'exécuteur de sa volonté. "

On appelle bicamérisme le régime parlementaire fondé sur deux assemblées représentatives différentes. On peut, à premier examen, trouver ce système inutilement compliqué, surtout quand, comme en France par exemples, les deux assemblées sont constituées à partir de modes de scrutin différents. L'assemblée nationale est composée de députés élus dans leur circonscription par l'ensemble des électeurs, et qui peuvent perdre leur mandat par dissolution de l'assemblée, tandis que le sénat est composé de sénateurs élus pour un temps plus long au suffrage indirect (c'est à dire qu'ils sont élus non par l'ensemble des citoyens, mais par certains élus) et n'est pas susceptible de dissolution. Il y a une logique de ce dispositif : les députés, dont le sort est lié aux tendances du moment, sont plus représentatifs du temps court, du rythme bref des problèmes circonstanciels, tandis que les sénateurs, de par la stabilité de leur mandat, et leur élection au second degré, sont plus représentatifs du temps long, de la pérennité des problèmes fondamentaux. Or ces deux rythmes s'entremêlant constituent bien la réalité historique, voir à ce sujet dans le chapitre sur l'histoire, De la pluralité des temps historiques.

### La séparation des pouvoirs

La liberté ne peut s'exercer que dans le cadre de lois. Or la mise en œuvre de la loi exige trois moments. Le premier est celui de l'établissement des lois, il nécessite un pouvoir que l'on appelle législatif. Le second est celui de la mise en place, de l'exécution des lois, il relève d'un pouvoir exécutif. Le troisième concerne les sanctions et les arbitrages rendus nécessaires par cette application, du fait d'une part, qu'il existera toujours des violations de la loi, d'autre part qu'il peut se poser des problèmes d'interprétation. Cette troisième fonction relève d'un pouvoir judiciaire. Montesquieu souligne la nécessité que ces trois pouvoirs ne soient pas tenus par les mêmes hommes. Il serait évidemment dangereux que le(s) même(s) homme(s) fasse(nt) et fasse(nt) exécuter les lois, parce qu'on peut alors craindre qu'il(s) fasse(nt) " des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement ". Il est également nécessaire que la puissance judiciaire ne soit pas liée aux deux autres : " Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. " (De l'esprit des lois). La liberté ne peut donc être assurée que par la séparation des pouvoirs.

A ceci s'ajoute, au moins dès le dix-neuvième siècle, et plus encore au vingtième siècle, le problème du pouvoir de la presse. Tocqueville estime que, face aux dangers de dégénérescence de la démocratie, par émergence d'un État tutélaire, il est nécessaire que soit assurée l'indépendance de la justice et la liberté de la presse. La presse peut effectivement fonctionner comme un contre-pouvoir, limitant les éventuels abus auquel pourrait être porté le pouvoir politique. Mais, avec l'expérience que nous pouvons avoir de nos jours de la démocratie, nous savons que sont à craindre différentes déviations pouvant amener à une suprématie incontrôlée de tel ou tel pouvoir, y compris ceux de l'appareil judiciaire et de la presse. Le problème devient donc celui de l'équilibre des pouvoirs entre eux, ce qui reste le meilleur moyen de les contrôler, c'est à dire d'éviter leurs abus. Le piège est le suivant : la liberté exige l'établissement de lois pour assurer son exercice, les lois ne peuvent être effectives que dans le cadre d'institutions, ces institutions ne peuvent fonctionner que si elles ont un certain pouvoir, la logique de tout pouvoir est de tenter d'assurer sa suprématie sur tout autre (voir chapitre de philosophie politique, La logique du pouvoir.) On voit ainsi que la réalisation de la liberté est un problème complexe, qui nécessite une vigilance et un effort constants.

### La "publicité"

Dans son sens premier, la notion de publicité désigne le caractère de ce qui est public, de ce qui n'est pas tenu secret. Or, on admet parfois les notions de secret d'État, de clause secrète, etc., qui sont donc contraires au principe de publicité. On a naturellement une méfiance légitime vis à vis du secret,

dont Kant énonce bien le ressort : " Une maxime, en effet, que je ne peux pas divulguer sans faire échouer par là mon propre dessein, une maxime qu'il faut absolument garder secrète, pour qu'elle réussisse et que je ne peux pas avouer publiquement sans susciter par là, inmanquablement, la résistance de tous à mon propre projet, ne peut devoir cette opposition de tous contre moi (...) qu'aux torts dont elle menace chacun. " (Vers une paix perpétuelle). Sur le simple plan logique, il y a contradiction entre les notions de liberté et de secret : le secret se pose par définition comme une loi d'exception (certains ont le droit de savoir, d'autres non), donc il est contraire à l'exigence d'universalité qui est celle de la liberté. Tout ce qui a trait à la réalisation de la liberté doit donc pouvoir être rendu public. Kant en fait même un critère négatif : " Toute action (...) dont la maxime n'est pas compatible avec la publicité, n'est pas de droit." Cette exigence a souvent pris à notre époque le nom de transparence. Il faut toutefois comprendre que cette publicité obligatoire concerne ce qui est de droit, c'est à dire ce qui concerne la réalisation politique de la liberté, et nullement la sphère privée, pour laquelle l'individu peut légitimement revendiquer le droit au secret.

### L'instruction publique

La démocratie comporte une difficulté importante quant à l'exercice du droit de vote. Conformément au principe d'égalité de droit, condition sine qua non de la liberté, la seule règle admissible est "un homme, une voix". Mais cela ne va pas sans problème car ainsi, la voix d'un homme se décidant après avoir longuement pesé les problèmes, se trouvera à égalité, éventuellement annulée, par celle d'un autre qui votera parce que le candidat a une bonne tête, ou parce qu'il a eu la naïveté ou la complaisance de croire à des promesses ineptes. On voit bien alors le risque de dictature de l'opinion, le risque de démagogie, déjà dénoncé par Platon en son temps. Aussi, pour que le vote conserve un sens, il est nécessaire de s'assurer que chaque citoyen ait le niveau minimum de savoir et de jugement, le rendant apte à se décider en connaissance de cause. Ce n'est d'ailleurs pas que pour le vote, mais pour l'ensemble des activités publiques, qu'il est légitime d'exiger de chacun au moins un niveau minimal d'instruction.

En France, c'est notamment Jules Ferry, homme politique français d'inspiration positiviste (dans la lignée donc d'Auguste Comte), qui instaura vers 1880 le principe d'une école obligatoire (limitée alors au niveau primaire). Ce caractère obligatoire n'est aucunement une atteinte à la liberté, puisqu'au contraire il assure les conditions pour tous d'exercice de la liberté. Au nom du principe d'égalité, cette école se doit d'être laïque, ce qui signifie à la fois qu'elle doit être ouverte à tous quelles que soient leurs croyances ou leur religion, mais aussi qu'aucune religion ou croyance n'a le droit de s'y exercer. Pour que l'application de cette obligation puisse être effective, il est enfin nécessaire qu'elle soit gratuite. Ajoutons que Jules Ferry a en outre ouvert l'enseignement secondaire aux jeunes filles. L'instruction publique reste de nos jours un enjeu fondamental pour la réalisation de la liberté et pour la république.

### Un idéal difficile

En morale, comme en politique, il faut sans doute se méfier des idéaux de tranquillité. L'apparence d'un accord unanime est le plus souvent signe de despotisme : " Pour règle générale, toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de république, on peut être assuré que la liberté n'y est pas." (Montesquieu). La vie en commun doit viser à l'harmonie, qui est composition de choses en éventuelle opposition, " comme des dissonances, dans la musique, concourent à l'accord total." (Montesquieu). Kant insiste sur le rôle moteur de ce qu'il appelle " l'insociable sociabilité des hommes ". La liberté est autonomie de la volonté, mais le vouloir individuel veut s'imposer contre les autres, et il s'attend à rencontrer une résistance de leur part. Mais cette opposition est globalement profitable : " C'est cette résistance qui éveille toutes les forces de l'homme, le porte à surmonter son inclination à la paresse, et, sous l'impulsion de l'ambition, de l'instinct de domination ou de cupidité, à se frayer une place parmi ses compagnons qu'il supporte de mauvais gré, mais dont il ne peut se passer. " (Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique).

La réalisation de la liberté passe donc obligatoirement par le conflit. Chacun en a l'expérience à titre personnel, quand il essaie de maintenir ou de développer son pouvoir sur lui-même. La réalisation collective redouble les difficultés. La république n'est donc aucunement un idéal de tranquillité. Ce sont plutôt les despotismes et les totalitarismes qui prétendent instaurer l'impossible règne d'une tranquillité fantasmée. Aussi quand la démocratie s'endort en visant majoritairement des idéaux de bonheur sans problèmes et sans responsabilité, quand elle se met à chercher systématiquement des "boucs émissaires" comme coupables de toutes ses déconvenues, rejoint-elle le camp du despotisme. De plus, il n'y a pas de règles garanties d'avance, et certaines réalisations, dont l'intention primitive est (complètement ou plus ou moins partiellement) d'inspiration républicaine, peuvent finalement se traduire éventuellement par un recul (telles les reconnaissances de droits particuliers). La république est donc un idéal difficile, nécessitant un effort et une vigilance constants.

## Suggestions de lectures

- \* Thomas HOBbes : Le Léviathan, ch. XIII et XVII.
- \* Jean-Jacques ROUSSEAU : Du contrat social, Livres I et II.
- \* Emmanuel KANT : Vers la paix perpétuelle (ou projet de paix perpétuelle).

## Rubrique "à éviter"

- \* Dans toute dissertation sur un sujet politique, de tenir des propos simplement militants. Là comme ailleurs, rien ne va de soi, tout doit être argumenté.
- \* Bien que l'usage en soit répandu, de confondre les notions de démocratie et de république (ou alors préciser de quoi on parle).
- \* D'opposer comme incompatibles l'exercice de la liberté et l'obéissance à des règles.

## Questions de révision et d'approfondissement

- \* Quelles sont, selon Hobbes, les raisons du conflit primitif entre les hommes ?
- \* L'état dit de nature peut-il comporter des notions de justice et d'injustice ?
- \* Pourquoi est-il inconséquent de parler de droit du plus fort ?
- \* Est-ce une question judicieuse, devant les violences humaines, de se demander comment on a pu en arriver là ?
- \* En quoi la notion d'une bonté originelle de l'homme relève-t-elle des mythes du paradis perdu ?
- \* Que peut recouvrir la notion de volonté générale ?
- \* L'intérêt général n'est-il que la somme des intérêts particuliers ?
- \* Qu'entend-on par la notion de contrat social ?
- \* En quoi consiste l'opposition kantienne entre république et despotisme ?
- \* Quelle est l'utilité d'une constitution ?
- \* Qu'est-ce qui caractérise la constitution républicaine ?
- \* La soumission à la loi est-elle compatible avec la liberté ?
- \* A quelles confusions peut se prêter la notion d'égalité ?
- \* Que recouvre la notion de citoyen ?
- \* Quelle distinction Kant fait-il entre la manière et la forme du gouvernement ?
- \* Quelles difficultés la démocratie peut-elle avoir à être républicaine ?
- \* Quels risques de dégénérescence la démocratie comporte-t-elle selon Tocqueville ?
- \* Quelles différences y a-t-il entre démocratie directe et démocratie représentative ?
- \* Quels sont les avantages et les inconvénients de la représentativité ?
- \* Quels peuvent être les avantages et les désavantages respectifs des représentants par élection et par tirage au sort ?
- \* A quoi peut servir le bicamérisme ?
- \* Quels pouvoirs différents exige l'application de la loi ?
- \* Pourquoi Montesquieu prône-t-il la séparation des pouvoirs ?
- \* En quoi le pouvoir de la presse peut-il poser problème ?
- \* Quel sens y a-t-il à réclamer l'indépendance de la justice ?
- \* Peut-on admettre la notion de secret d'État ?
- \* En quoi la notion de publicité (au sens classique du terme) est-elle fondamentale pour la république ?
- \* En quoi l'instruction publique est-elle une nécessité républicaine ?
- \* L'instauration d'une école obligatoire est-elle légitime ?
- \* Quels sont les principes de l'école de Jules Ferry ?
- \* Qu'est-ce que la laïcité ?
- \* L'idéal républicain peut-il être un idéal de tranquillité ?
- \* La multiplication de la reconnaissance de droits particuliers est-elle compatible avec l'exigence républicaine d'égalité ?
- \* Une politique des quotas (par exemple la loi de parité hommes / femmes dans les listes électorales) est-elle compatible avec les exigences républicaines ?
- \* Peut-on penser que des situations puissent être définitivement acquises ?